

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1518

présenté par  
Mme Elimas

-----

### ARTICLE 44

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 17.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le versement du produit des sanctions au Fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle est déjà prévu par l'article L. 111-7-12 du code de la construction et de l'habitation.